

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-100 - Règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918

Le Maire de Maîche,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212.1,
VU le Code de la Route,
VU l'avis favorable Service Aménagement du Territoire de Pontarlier en date du 12 octobre 2023,
VU l'organisation du défilé et de la cérémonie,
CONSIDERANT la nécessité de réguler le trafic pendant le défilé et la cérémonie afin d'assurer la sécurité des participants,

A R R E T E

Pour permettre la bonne organisation du défilé et de la cérémonie commémorant l'armistice de 1918, les dispositions suivantes sont prises le **samedi 11 novembre 2023** :

Article 1 : Le stationnement sera interdit :

- Le long du trottoir de la rue du Général De Gaulle entre le 1 et le 23 inclus de 10h00 à 12h00
- Le long du trottoir de la rue Montalembert entre le 2 et le 8 inclus de 10h à 12h00

Article 2 : La circulation sera interdite à partir de 11 heures :

Durant le défilé :

- Place du Champ de foire (du carrefour avec la rue du Petit Granvelle jusqu'au carrefour rue de St Hippolyte et Général de Gaulle),
- Rue du Général de Gaulle, du Crédit Mutuel au carrefour formé par les rues de la Batheuse, Malseigne, de l'Helvétie,
- Rue Montalembert entre les numéros 2 et 8.

Publié sur le site internet le 13 octobre 2023

Durant la cérémonie commémorative :

- Rue du Général de Gaulle, du numéro 16 jusqu'au carrefour formé par les rues de la Batheuse, Malseigne, de l'Helvétie.
- Rue Montalembert entre les numéros 2 et 8.

Article 3 : La circulation sera déviée par les rues adjacentes.

Article 4 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par les services de la ville.

Article 5 : La gendarmerie et les gardiens de police municipale sont chargés de veiller au respect des dispositions du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Messieurs les chefs des centres de secours de Maïche, Charquemont et Damprichard,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maïche,
- Monsieur le responsable du service de police Municipale de Maïche.

Maïche, le 12 octobre 2023,
Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 13 octobre 2023